

## CHRONIQUE LOCALE.

---

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
DE LYON A MIS AU CONCOURS LES SUJETS SUIVANTS :

**I. Prix de géographie historique du moyen âge — Une médaille  
d'or de la valeur de QUINZE CENTS FRANCS.**

Tracer le tableau géographique et physique des pays qui forment aujourd'hui les départements du Rhône et de la Loire, pendant l'époque féodale, c'est-à-dire depuis la fondation du second royaume de Bourgogne par Boson, en 880, jusqu'à la réunion de la ville de Lyon au domaine royal, sous Philippe-le-Bel, en 1312.

Les concurrents devront indiquer toutes les divisions de l'administration civile et de l'administration ecclésiastique pendant cette période de plus de quatre siècles, les seigneuries, châtellenies, maisons religieuses, villes, bourgs, etc. Ils devront recueillir toutes les indications intéressantes relatives à la condition matérielle des populations, à l'agriculture, à l'industrie et au commerce.

Une carte détaillée devra être annexée à chaque Mémoire.

*N. B.* Un programme plus explicite sera remis aux concurrents qui en feront la demande à M. le docteur Fraisse, Secrétaire-général de la classe des lettres, au Palais-des-Arts.

Les Mémoires devront être envoyés avant le 1<sup>er</sup> avril 1858, terme de rigueur.

**II. PRIX DE POÉSIE. — Une médaille d'or de la valeur de SIX  
CENTS francs.**

Premier puits artésien creusé dans le Sahara (Voir, au *Moniteur* du 25 juin 1856, le rapport du général Desvaux).

Le concours sera clos le 1<sup>er</sup> avril 1857, terme de rigueur.

**CONDITIONS GÉNÉRALES.** Les concurrents ne peuvent se faire connaître ni directement ni indirectement avant le jugement de l'Académie, à peine d'exclusion; leurs ouvrages doivent être envoyés *franco* à l'un des Secrétaire-général de l'Académie. Chaque manuscrit doit porter en tête une devise ou épigraphe